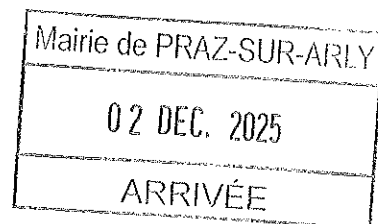


NAZ - PACAUD - PARIZZI - MUGNIER - VIVANCE - LALLEMANT

Notaires Associés

Thierry MONTEIL
Christine RIOU-PARIZZI
Tina CHOFFEL
Liliane CARVALHO DIAS
Marion BATISSE
Emilie MIQUET
Isabelle KARAKAS
Audrey LECHARTIER
Camille TRIBAULT
Maëlle RICARD
Vincent MULLER
Ludivine JACQUET
Notaires



COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY

36 route de Megève
74120 PRAZ-SUR-ARLY

Anney, le 27 novembre 2025

Dossier suivi par
Audrey LECHARTIER
Ligne directe : 04.50.33.55.26
alechartier@etudenaz.com

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les consorts BRUNIER ont l'intention de vendre les parcelles boisées qui sont situées sur votre commune et dont la désignation suit :

Désignation

Sur le territoire de la commune de **PRAZ-SUR-ARLY (HAUTE-SAVOIE) (74120)**, au **lieudit VERET**;

Les parcelles figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	2816	VERET	01 ha 51 a 23 ca	futaie
A	2819	VERET	00 ha 38 a 20 ca	pâtur

Prix

Le prix de la vente est fixé à **CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR)** payable comptant.

1, rue Paul Cézanne - C.S. 80363 - 74012 ANNECY Cedex Tél : 04 50 33 55 00

Société Civile Professionnelle "Jean-Marc NAZ - Bernard PACAUD - Jacques PARIZZI - Patricia MUGNIER - Isabelle VIVANCE - Chloé LALLEMANT, Notaires Associés"
Adhérent de l'Association Agréée des Professions Libérales de Savoie - Le règlement par chèque des honoraires est accepté

Parking réservé à la clientèle : entrée rond point Atria, 2ème sous sol

Conditions de la vente

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique.
- L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.
- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.
- Il acquittera tous les frais de la vente. Ces frais d'acte se répartissent comme suit : 900,00 €

Les vendeurs souhaitent savoir si la commune est intéressée par l'acquisition de ces parcelles.

Vous laissant le soin de nous faire une réponse dans un délai maximum de 2 mois.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/o Maître Audrey LECHARTIER

